

Conseil en irrigation

Les + OBJECTIFS

→ Accompagner les agriculteurs dans leur projet d'irrigation, en apportant un conseil :

- **Technique** : choix de l'équipement, dimensionnement, contact fournisseurs...
- **Réglementaire** : dossier loi sur l'eau lié à la ressource : forage, prélèvement en rivière, retenue.
- **Financier** : accompagnement dans la démarche de demande d'aides (si possible).

Pour QUI ?

→ Tous les agriculteurs experts ou non-initiés dans le domaine de l'irrigation.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

Pour tout projet « irrigation », la première visite du technicien sera gratuite. Elle permettra de poser les bases du projet (forage, choix de la distribution...). Ensuite, l'exploitant choisira la prestation la plus adaptée à son projet.

Aspects techniques : dimensionnement du projet d'irrigation :

- Station de pompage (choix de la pompe débit/pression).
- Aménée de l'eau (longueur/diamètre).
- Choix de la distribution (aspersion, goutte à goutte...).
- Raccordement électrique.

Dimensionnement d'un bassin de stockage : création d'un plan de l'ouvrage avec les différentes côtes.

Aspects réglementaires :

- Instruction des demandes et étude d'impact d'incidence pour la création de puits.
- Instruction des demandes et étude d'impact pour le prélèvement en rivière.
- Étude d'impact et faisabilité d'une création de retenue (loi sur l'eau, règles d'urbanisme...).
- Appui sur les aspects réglementaires d'un projet d'irrigation : loi sur l'eau, DICT...
- Instruction du dossier de subvention (si possible).

Pour les projets collectifs :

- Étude technique et réglementaire.
- Rédaction d'un cahier des charges.
- Rédaction d'un règlement intérieur sur l'utilisation de l'ouvrage.
- Choix de la structure porteuse.

IMPORTANT : la Chambre d'agriculture a un rôle consultatif et en aucun cas interfèrera dans les choix du groupe. La mise en oeuvre du projet sera dans tous les cas sous la responsabilité du client.

Cette prestation est réalisée par des conseillers experts en hydraulique, aspects réglementaires, techniques, d'émergence de projets et d'animation.

DOCUMENTS REMIS :

Pour le volet technique :

- Les formulaires administratifs pré-remplis (DICT, raccordement...).
- Les coordonnées des partenaires spécialisés dans les projets d'irrigation.
- Un plan de votre projet d'irrigation (station de pompage, réseau de transport, hydrants, retenue...).
- Un cahier des charges présentant votre projet pour votre(vos) revendeur(s).

Pour le volet réglementaire :

- Le dossier création de puits accompagné de l'étude d'incidence déposée à la DDT.
- Une copie de l'arrêté préfectoral pour les prélèvements en rivière.
- Un plan de votre projet retenu ainsi que la demande de travaux.

BÉNÉFICIE CLIENT :

- Expertise technique actualisée en continu.
- Bonne connaissance de tous les aspects techniques / réglementaires et financiers de votre projet.
- Bonne connaissance des milieux et des contraintes réglementaires.
- Une équipe compétente.



Infos pratiques

Contacts

Patrice Denis
03 88 74 13 13
patrice.denis@alsace.chambagri.fr

Jonathan Dahmani
03 89 20 97 54
jonathan.dahmani@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.